

Dérogation – souliers

IMPORTANT

Tous les élèves du Collège doivent porter les chaussures de la collection de la Boutique La classe. Exceptionnellement, il arrive qu'un élève ne puisse porter aucun des souliers proposés. Dans ce cas, voici les étapes à suivre AVANT de faire l'achat d'une autre paire de chaussures.

PROCÉDURES POUR OBTENIR UNE DÉROGATION

1. L'élève procède à l'essayage des souliers proposés.
2. S'il est impossible pour l'année scolaire en cours de fournir une paire de chaussures à l'élève, obtenir la confirmation écrite de Mme Annick Rioux.
3. Le parent contacte la direction adjointe de son enfant.
4. La direction adjointe doit autoriser l'achat d'une autre paire de chaussures correspondant aux critères du Collège et ressemblant le plus possible à un soulier de la collection (cuir ou cuir végane noir, semelles ne laissant pas de taches, etc.).
5. Le parent procède à l'achat.
6. La dérogation est inscrite au dossier électronique de l'élève et doit être renouvelée annuellement.

COORDONNÉES DES DIRECTIONS ADJOINTES

CAMPUS LONGUEUIL – SAINT-LAMBERT

1^{re} secondaire et PEA – Geneviève Massé
gmasse@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste 312

2^e et 3^e secondaire et coordination du PEI –
Frédéric Côté
fcote@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste 315

4^e et 5^e secondaire – Geneviève Robitaille
grobitaille@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste 212

CAMPUS VILLE DE SAINTE-CATHERINE

1^{re} secondaire – Simon Gauthier
sigauthier@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste 112

2^e et 3^e secondaire – Jonathan Samson
jsamson@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste

4^e et 5^e secondaire – Marie-Hélène Fortin
mhfortin@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste 415

Groupes du programme d'éducation sport (PES) –
David Vaillancourt
dvaillancourt@ccllemoyne.edu / 514 875-0505, poste 412